BULLETIN D'INFORMATION

2007-3

1er juin 2007

Déclaration ministérielle concernant la politique budgétaire 2007-2008 du gouvernement

La ministre des Finances, ministre des Services gouvernementaux, ministre responsable de l'Administration publique et présidente du Conseil du trésor, Mme Monique Jérôme-Forget, a annoncé aujourd'hui, par voie de déclaration ministérielle, des amendements à la politique budgétaire 2007-2008 du gouvernement.

À l'occasion du prononcé de sa déclaration ministérielle, Mme Jérôme-Forget a déposé, à l'Assemblée nationale, des renseignements additionnels ainsi que des ajustements au cadre financier 2007-2008.

Le présent bulletin d'information a pour but d'assurer la divulgation de cette déclaration ministérielle et des documents l'accompagnant.

Les versions française et anglaise de ce bulletin sont disponibles sur le site Internet du ministère des Finances à l'adresse suivante : www.finances.gouv.qc.ca

Des exemplaires papier sont également disponibles, sur demande, à la Direction des communications en composant le 418 528-9323.

Finances Québec

Déclaration ministérielle

de

Mme Monique Jérôme-Forget
ministre des Finances
ministre des Services gouvernementaux
ministre responsable de l'Administration publique
présidente du Conseil du trésor

concernant la politique budgétaire 2007-2008 du gouvernement

le 1er juin 2007

Monsieur le Président,

Je tiens à faire aujourd'hui à l'Assemblée une déclaration qui modifie certains aspects de la politique budgétaire du gouvernement.

J'ai fait la lecture jeudi dernier du *Discours sur le budget 2007-2008*, qui présentait l'ensemble de notre vision budgétaire. Une vision dans laquelle le Québec a confiance en ses moyens et où il relève avec détermination les défis nécessaires pour assurer un avenir plus prospère. Le budget que j'ai présenté était celui d'un gouvernement minoritaire qui veut travailler avec l'opposition, comme la population en a exprimé le souhait.

Avec les mesures de ce budget, nous avons tenu compte des priorités exprimées par les Québécois et cela se reflète également dans les crédits accordés aux différents ministères. Je tiens à rappeler que les crédits de la santé sont augmentés de 6 % tandis que ceux de l'éducation le sont de 5 %.

Ce budget se voulait rassembleur et souhaitait apporter une réponse concrète aux priorités de toute la société québécoise. J'espérais sincèrement qu'il puisse rallier une majorité de députés au budget.

Comme vous le savez, cela ne s'est pas produit. Le message que nous avons reçu est qu'il faut en faire davantage ou autrement.

Avant le dépôt du budget, j'avais rencontré les partis d'opposition pour connaître leurs priorités. Dans le cas de l'Action démocratique du Québec, malheureusement depuis des semaines, la décision était prise de voter contre le budget peu importe son contenu. Quant au Parti québécois, j'avais sous-estimé l'importance de ses demandes.

Depuis le dépôt, nous avons travaillé pour trouver la meilleure solution à la situation actuelle et concilier les différentes positions dans l'intérêt du Québec. Je tiens particulièrement à saluer l'ouverture du Parti québécois. Je tiens également à mentionner l'appui du premier ministre et à souligner le leadership dont il a fait preuve.

J'annonce que nous ajouterons 111 millions de dollars de plus en 2007-2008 en dépenses par rapport au budget que j'ai présenté le 24 mai dernier.

Ainsi,

— 60 millions de dollars supplémentaires permettront à plus d'aînés de demeurer dans le milieu de vie de leur choix et de créer un plus grand nombre de groupes de médecine familiale;

— 30 millions de dollars de plus viendront soutenir l'apprentissage des élèves en difficulté; et enfin

— 21 millions de dollars seront consacrés exclusivement aux régions ressources pour qu'elles puissent diversifier leur économie et soutenir les projets d'innovation de leurs entreprises.

Avec ces nouveaux investissements, nous pourrons améliorer les soins à domicile, nous accorderons une aide adéquate à davantage de jeunes ayant des difficultés dans leur cheminement scolaire et apporterons un soutien renforcé à nos régions ressources.

Ces sommes s'ajoutent à celles qui étaient déjà prévues dans le budget. Les crédits des ministères concernés seront revus à la hausse. D'ailleurs, je déposerai des crédits supplémentaires à cette assemblée dans quelques minutes, lors de la période des dépôts de documents.

Notre gouvernement s'est engagé à maintenir l'équilibre budgétaire, aussi il est impératif d'ajuster les politiques concernant les revenus de l'État afin de financer ces nouvelles dépenses.

J'annonce que nous prélèverons une contribution supplémentaire des institutions financières et des sociétés de raffinage de pétrole au titre de l'impôt sur le revenu. Leur taux d'impôt sur le revenu est immédiatement relevé de 9,9 % à 11,9 %.

J'aurai également l'occasion de déposer à l'étape des dépôts de documents des textes explicatifs sur cette mesure et ses modalités d'application ainsi que des tableaux concernant les équilibres financiers 2007-2008 amendés.

Aujourd'hui, le gouvernement fait preuve d'écoute et de souplesse en apportant les changements nécessaires à la politique budgétaire que nous avions déposée. Nous avons rempli notre rôle en proposant à l'Assemblée un budget équilibré qui répondait aux besoins des Québécois et aux défis du Québec. Nous le faisons en posant un geste responsable en faveur de la stabilité politique et de la prospérité économique du Québec, pour le bénéfice de tous ses citoyens.

J'invite les députés à prendre en compte les mesures annoncées dans la présente déclaration, qui modifient le budget déposé le 24 mai dernier, lorsqu'ils auront à se prononcer sur la motion proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement pour l'exercice 2007-2008.

Merci, Monsieur le Président.

Dépôt de documents

Mme Monique Jérôme-Forget
ministre des Finances
ministre des Services gouvernementaux
ministre responsable de l'Administration publique
présidente du Conseil du trésor

concernant la politique budgétaire 2007-2008 du gouvernement

le 1er juin 2007

Renseignements additionnels sur la mesure de revenus annoncée dans la déclaration ministérielle concernant la politique budgétaire 2007-2008 du gouvernement prononcée le 1er juin 2007

Hausse du taux d'imposition des institutions financières et des sociétés de raffinage de pétrole

Les sociétés ayant un établissement au Québec sont assujetties au paiement d'un impôt sur leur revenu imposable. Le taux de cet impôt est actuellement de 9,9 %[1].

Dans le cadre du discours sur le budget du 21 avril 2005, il a été annoncé que le taux d'imposition applicable à l'ensemble des sociétés serait augmenté progressivement de trois points de pourcentage. Ce taux a donc été augmenté une première fois le 1er janvier 2006, passant de 8,9 % au taux actuel de 9,9 %. Il passera à 11,4 % à compter du 1er janvier 2008, pour finalement atteindre 11,9 % à compter du 1er janvier 2009.

Étant donné l'ajout de dépenses pour améliorer l'aide à domicile aux personnes âgées, soutenir l'apprentissage des élèves en difficulté et favoriser le développement économique des régions ressources, et afin de maintenir l'équilibre budgétaire du gouvernement, le taux d'imposition applicable aux institutions financières et aux sociétés de raffinage de pétrole sera haussé immédiatement de deux points de pourcentage, passant ainsi de 9,9 % à 11,9 %, soit une augmentation de l'ordre de 20 %. Cette hausse du taux d'imposition s'appliquera à compter du jour de la présente déclaration ministérielle.

Les institutions financières visées par cette augmentation du taux d'imposition seront les mêmes que celles assujetties à la taxe sur le capital des institutions financières, soit les banques, les caisses d'épargne et de crédit, les sociétés de prêts, les sociétés de fiducie et les sociétés faisant le commerce de valeurs mobilières.

En ce qui concerne l'expression « société de raffinage de pétrole », elle désignera toute société qui exploite une entreprise de raffinage de pétrole ou qui est propriétaire ou locataire de biens utilisés dans le cadre de l'exploitation d'une telle entreprise par une société, une société de personnes ou une fiducie à laquelle elle est associée.

Afin de déterminer si une société est associée à une société de personnes ou à une fiducie au cours d'une année d'imposition donnée, les présomptions généralement applicables dans de telles circonstances seront utilisées. Ainsi, la société de personnes et la fiducie seront considérées comme une société dont l'ensemble des actions avec droit de vote appartiennent aux membres de la société de personnes ou aux bénéficiaires du revenu de la fiducie à la fin de l'année d'imposition, en proportion de la répartition entre eux du revenu ou des pertes de la société de personnes ou de la fiducie pour l'exercice financier qui se termine dans l'année d'imposition[2].

Pour plus de précision, l'augmentation du taux d'imposition applicable à une société de raffinage de pétrole visera la totalité des revenus d'une telle société, et non pas seulement les revenus provenant d'activités de raffinage.

---

1 Les sociétés privées sous contrôle canadien dont le capital versé est inférieur à 15 millions de dollars peuvent bénéficier d'un taux d'imposition moindre à l'égard de leur revenu admissible à la déduction pour petite entreprise, lequel est de 8 %.

2 Aux fins de cette détermination, le revenu de la société de personnes sera réputé égal à 1 million de dollars.

Dans le cas où l'année d'imposition d'une institution financière ou d'une société de raffinage de pétrole chevauchera le jour de la présente déclaration ministérielle, le taux d'imposition effectivement applicable pour cette année d'imposition sera un taux d'imposition pondéré, reflétant le nombre de jours de l'année d'imposition compris dans la période précédant ce jour et dans celle débutant ce jour.

Enfin, les acomptes provisionnels d'une institution financière ou d'une société de raffinage de pétrole dont l'année d'imposition chevauchera le jour de la présente déclaration ministérielle devront être ajustés, selon les règles usuelles, à compter du premier acompte qui suivra ce jour, et ce, afin de prendre en considération les effets de l'augmentation du taux d'imposition.

Ajustements au cadre financier 2007-2008 à la suite de la déclaration ministérielle du 1er juin 2007

Gouvernement du Québec
Sommaire des opérations financières consolidées
Prévisions 2007-2008
(en millions de dollars)

	Budget déposé le 24 mai 2007	Impact de la déclaration ministérielle	Budget 2007-2008
REVENUS BUDGÉTAIRES			
Revenus autonomes	47 842	111	47 953
Transferts fédéraux	13 174	—	13 174
Total	**61 016**	**111**	**61 127**
DÉPENSES BUDGÉTAIRES			
Dépenses de programmes	– 53 802	– 111	– 53 913
Service de la dette	– 7 244	—	– 7 244
Total	**– 61 046**	**– 111**	**– 61 157**
RÉSULTATS NETS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS	**30**	**—**	**30**
Versement au Fonds des générations	**– 200**	**—**	**– 200**
Utilisation d'une partie de la réserve budgétaire	**200**	**—**	**200**
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ AUX FINS DE LA *LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE*	**0**	**0**	**0**
Résultats nets du Fonds des générations	**653**	**—**	**653**
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ	**653**	**—**	**653**
BESOINS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉS	**– 1 091**	**—**	**– 1 091**
BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS	**– 438**	**—**	**– 438**
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES			
Variation de l'encaisse	6 069	—	6 069
Emprunts nets	– 102	—	– 102
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	– 4 876	—	– 4 876
Fonds des générations	– 653	—	– 653
TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES	**438**	**—**	**438**

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

Gouvernement du Québec
Revenus budgétaires du Fonds consolidé du revenu
Prévisions 2007-2008
(en millions de dollars)

	Budget déposé le 24 mai 2007	Impact de la déclaration ministérielle	Budget 2007-2008
REVENUS AUTONOMES			
Impôts sur les revenus et les biens			
Impôt sur le revenu des particuliers	18 045	—	18 045
Fonds des services de santé	5 408	—	5 408
Impôts des sociétés(1)	4 618	111	4 729
	28 071	**111**	**28 182**
Taxes à la consommation			
Ventes au détail	10 020	—	10 020
Carburants	1 701	—	1 701
Tabac	649	—	649
Boissons alcooliques	438	—	438
	12 808	**—**	**12 808**
Droits et permis			
Véhicules automobiles	758	—	758
Ressources naturelles	– 46	—	– 46
Autres	179	—	179
	891	**—**	**891**
Revenus divers			
Ventes de biens et services	391	—	391
Intérêts	578	—	578
Amendes, confiscations et recouvrements	478	—	478
	1 447	**—**	**1 447**
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			
Hydro-Québec	2 545	—	2 545
Loto-Québec	1 329	—	1 329
Société des alcools du Québec	745	—	745
Autres	6	—	6
	4 625	**—**	**4 625**
Total	**47 842**	**111**	**47 953**
TRANSFERTS FÉDÉRAUX			
Péréquation	7 160	—	7 160
Transferts pour la santé	3 698	—	3 698
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 371	—	1 371
Autres programmes	945	—	945
Total	**13 174**	**—**	**13 174**
TOTAL DES REVENUS BUDGÉTAIRES	**61 016**	**111**	**61 127**

(1) Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital et celle sur les primes qui en tient lieu pour les compagnies d'assurances, ainsi que la taxe sur les services publics.

Gouvernement du Québec
Dépenses budgétaires du Fonds consolidé du revenu
Prévisions 2007-2008
(en millions de dollars)

	Budget déposé le 24 mai 2007	Impact de la déclaration ministérielle	Budget 2007-2008
DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR MINISTÈRE			
Affaires municipales et Régions	1 768,3	21,0	1 789,3
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	703,0	—	703,0
Assemblée nationale	105,2	—	105,2
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	599,9	—	599,9
Conseil exécutif	316,4	—	316,4
Culture, Communications et Condition féminine	623,8	—	623,8
Développement durable, Environnement et Parcs	194,4	—	194,4
Développement économique, Innovation et Exportation	755,8	—	755,8
Éducation, Loisir et Sport	13 395,2	30,0	13 425,2
Emploi et Solidarité sociale	4 126,5	—	4 126,5
Famille et Aînés	1 803,6	—	1 803,6
Finances (excluant le service de la dette)	159,9	—	159,9
Immigration et Communautés culturelles	111,3	—	111,3
Justice	635,9	—	635,9
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	74,3	—	74,3
Relations internationales	116,2	—	116,2
Ressources naturelles et Faune	448,9	—	448,9
Revenu	926,6	—	926,6
Santé et Services sociaux	23 843,2	60,0	23 903,2
Sécurité publique	991,8	—	991,8
Services gouvernementaux	83,6	—	83,6
Tourisme	140,7	—	140,7
Transports	2 074,8	—	2 074,8
Travail	31,7	—	31,7
Sous-total	**54 031,0**	**111,0**	**54 142,0**
Crédits périmés escomptés	– 150,0	—	– 150,0
Crédits reportés en 2008-2009	– 78,8	—	– 78,8
Total	**53 802,2**	**111,0**	**53 913,2**
SERVICE DE LA DETTE			
Service de la dette directe	4 923,0	—	4 923,0
Intérêts au titre des régimes de retraite	2 321,0	—	2 321,0
Total	**7 244,0**	—	**7 244,0**
TOTAL DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES	**61 046,2**	**111,0**	**61 157,2**